



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PLANIDECO PRIM

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom et/ou code produit : PLANIDECO PRIM

Producteur/Distributeur : Akzo Nobel Coatings SA
Département : Levis
Z.I. "Les Bas Prés" - B.P. 70113
60761 Montataire Cedex
France
N° Téléphone : 03.44.64.91.00
N° Télécopie : 03.44.64.91.90
www.levis-peintures.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : fds.fr@akzonobel.com

Utilisation du produit : Peinture solvantée à usage intérieur.

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : N° Téléphone : 03.44.31.39.39 (24H/24)
N° Téléphone : 01.45.42.59.59 (INRS)
www.quickfds.com - (Fournisseur : AKZO NOBEL)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : R10
R66

Dangers physiques ou chimiques : Inflammable.

Dangers pour la santé humaine : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances présentant un risque pour la santé ou l'environnement dans le cadre de la Directive 67/548/CE relative aux substances dangereuses ou soumises à une limite d'exposition professionnelle.

Nom chimique	Numéro CAS	%	Nombre	Classification
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	10 - 25	265-150-3	R10 Xn; R65 R66 [1] [2]
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	10 - 25	265-150-3	Xn; R65 R66 [1] [2]
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Date d'édition/Date de révision : 22-11-2009.

Page 1 de 7

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

[3] Substance PBT

[4] Substance vPvB

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13).
- Précautions relatives à l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.
- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle. En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable. Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les fûts à la masse et les relier au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur. Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires, de brume et de brouillard générés par l'application de cette

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

préparation. Eviter d'inhalier la poussière de ponçage.
 Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.
 Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
 Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.
 Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.
 Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Stockage

- : Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.
- Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
- Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom des composants

naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Limites d'exposition professionnelle

EU OEL (Europe). Notes: Suppliers information

TWA: 1200 mg/m³

TWA: 197 ppm

naphta lourd (pétrole), hydrotraité

EU OEL (Europe).

TWA: 1200 mg/m³ 8 heure(s).

TWA: 197 ppm 8 heure(s).

Contrôle de l'exposition

- : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Système respiratoire

- : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

Peau et corps

- : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

Mains

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Yeux

- : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

- : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: Liquide.
Point d'éclair	: Coupe fermée: 36°C (96,8°F)
Viscosité	: Cinématique: 11,18 cm ² /s (1118 cSt)
Densité relative	: 1,431
Solubilité	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
Matières à éviter	: Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
Produits de décomposition dangereux	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique

Absorption	: Non disponible.
Distribution	: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : poumons, les voies respiratoires supérieures, peau. Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le système cardiovasculaire, oeil, cristallin ou cornée.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 3 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé	: Non disponible.
--------------------------	-------------------

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé	: Non disponible.
--------------------------	-------------------

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé	: Non disponible.
--------------------------	-------------------

Mutagénicité

Conclusion/Résumé	: Non disponible.
--------------------------	-------------------

Térogénicité

Conclusion/Résumé	: Non disponible.
--------------------------	-------------------

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé	: Non disponible.
--------------------------	-------------------

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

Écotoxicité en milieu aquatique

Conclusion/Résumé	: Non disponible.
--------------------------	-------------------

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Persistance/dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Terre-Route/Chemin de fer

Numéro ONU : UN1263

Nom du document de transport : PEINTURE

Disposition spéciale 640 : E

Classe ADR/RID : 3

Groupe d'emballage : III

Étiquette ADR/RID : Exempté d'après 2.2.3.1.5 (VSE)



Voie maritime

Numéro ONU : UN1263

Nom d'expédition : PAINT

Dispositions particulières : Not available.

Classe IMDG : 3

Groupe d'emballage : III

Étiquette IMDG : Exempté d'après 2.3.2.5 (VSE)



Polluant marin : No.

Programmes d'urgence ("EmS") : F-E, S-E

Air

Numéro ONU : UN1263

Nom d'expédition : PAINT

Dispositions particulières : Not available.

Classification OACI/IATA : 3

Groupe d'emballage : III

Les clauses dérogatoires relatives à la viscosité ne s'appliquent pas au transport par avion.

Étiquette OACI/IATA :



14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Voies fluviales

Numéro ONU : UN1263
 Nom d'expédition : PEINTURE
 Classification ADNR : 3
 Groupe d'emballage : III
 Étiquette ADNR :



15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union Européenne : La classification et l'étiquetage Transport du produit selon la directive 1999/45/EC sont les suivants:

Phrases de risque : R10- Inflammable.
 R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
 S23- Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols.
 S24- Éviter le contact avec la peau.
 S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Phrases d'avertissement supplémentaire (FIPEC) : Non applicable.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être conformes à l'Annexe II du Règlement CE n° 1907/2006.

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : naphta lourd (pétrole), hydrotraité 84
 naphta lourd (pétrole), hydrotraité 84

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. AUTRES DONNÉES

Classification FIPEC : 1

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France : R10- Inflammable.
 R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Date d'édition/Date de révision : 22-11-2009.

Version : 14

Avis au lecteur

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation

Date d'édition/Date de révision : 22-11-2009.

Page 6 de 7

16. AUTRES DONNÉES

du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont AkzoNobel possède la licence.